

Un monde emmuré

Fabienne Bock

DANS **RAISON PRÉSENTE** 2017/2 N° 202 , PAGES 3 À 8
ÉDITIONS **UNION RATIONALISTE**

ISSN 0033-9075

DOI 10.3917/rpre.202.0003

Date de mise en ligne : 01/01/2019

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-raison-presente-2017-2-page-3?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Union rationaliste.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

UN MONDE EMMURÉ

Fabienne Bock

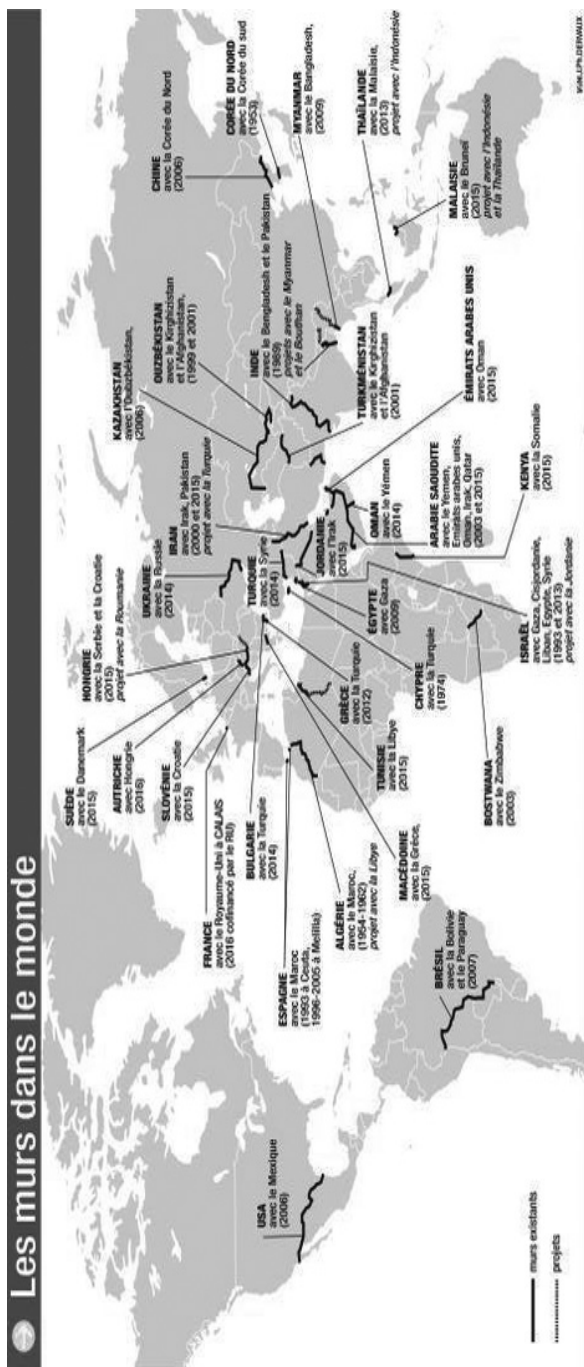
Paradoxe du monde contemporain : la libre circulation, qui est censée le caractériser, s'applique de fait totalement aux capitaux, assez généralement aux marchandises et à l'information, mais pas aux hommes. Bien au contraire, ceux-ci se heurtent à des frontières nouvellement matérialisées par des « murs », murs de béton, de barbelés d'acier, renforcés par les technologies les plus pointues (capteurs thermiques, capteurs de mouvement, etc.), parsemés de miradors et complétés par des forces d'intervention policières ou militaires, chargées de traquer ceux qui auraient réussi à franchir la barrière.

Pourtant, on avait pu penser au début des années 1990 que le monde s'ouvrait. La joie qui avait accueilli la chute du Mur de Berlin en 1989 saluait la fin de la Guerre froide, la décomposition du bloc soviétique et la liberté de circulation retrouvée pour les hommes. La mise en place de l'espace Schengen à la fin de la décennie semblait aller dans le même sens en supprimant les contrôles frontaliers entre 26 pays européens que des siècles de conflits avaient opposés.

Certes, les murs n'avaient pas disparu de la surface du globe. Héritage de la Guerre froide, la ligne de front datant de la fin des hostilités en 1953 constituait toujours la barrière entre les deux Corée¹. Séquelle de la guerre indo-pakistanaise pour le contrôle du Cachemire, un mur subsistait qui avait été édifié en 1948 et le long duquel les armées des deux pays demeuraient l'arme au pied. Plus récemment, l'attaque turque contre Chypre s'était traduite par la partition de l'île et l'édification en 1974 d'un mur de séparation entre Grecs et Turcs. Enfin, entre 1980 et 1987, le Maroc avait édifié, avec l'aide des États-Unis et d'Israël, la plus longue des barrières alors existantes : le « mur des sables », 2 720 km de tranchées, remblais, mines, gardés par 100 000 soldats, pour pérenniser l'occupation marocaine du Sahara occidental et repousser les attaques des mouvements indépendantistes sahraouis.

Ces frontières fortifiées correspondaient donc à des lignes de front entre États, héritées de conflits non réglés, exprimant un *statu quo* plus ou moins respecté ou, dans le cas marocain, un projet colonial qui s'affichait comme défensif, à l'instar des murs éle-

¹ Valérie Gelézeau, *Le mur coréen et les mots pour le dire. De la frontière spatiale à la méta-nation*, p. 21-31.



vés autrefois contre la menace d'invasion des « barbares » : grande muraille de Chine ou mur d'Hadrien, dont les vestiges sont devenus aujourd'hui de hauts lieux du tourisme². À la fin de la deuxième décennie du XXI^e siècle, ces fortifications de « lignes de front », élevées dans la seconde moitié du XX^e siècle, ne sont certes pas réduites à l'état de vestiges. Elles remplissent toujours la fonction pour laquelle elles ont été érigées. Cependant, ces barrières ne représentent plus qu'une modeste partie des nombreux murs construits ou projetés depuis.

Au début du XXI^e siècle en effet, s'affirme une vague de constructions nouvelles. Un graphique établi par Elizabeth Vallet pour le blog du *Monde diplomatique* en 2013³ montre comment en 10 ans, on passe de 15 murs (en 2002) à 50 dès 2012. Ces dernières années, ils se sont multipliés au point qu'on arrive difficilement à suivre leurs dernières implantations. Même la carte présentée ici, établie à partir des données disponibles en 2015, peut déjà être considérée comme incomplète... Quelles sont donc les raisons invoquées à l'appui de cette fièvre de constructions ? Elles mêlent en général trois types de motivations, toutes trois présentes dans le discours des gouvernements qui les autorisent : la lutte contre l'immigration clandestine, présente dès l'édification des premiers kilomètres du mur USA/Mexique dans les années 1990, sous les présidences de Georges Bush et de Bill Clinton ; la lutte contre les trafics illicites (narco-traffic) et, depuis le 11 septembre 2001, la lutte contre le terrorisme⁴. La construction par l'État israélien de ce qu'il appelle « barrière de sécurité », et que les Palestiniens qualifient de « mur », est présentée comme une défense contre les actes de terrorisme, même si, comme le montre l'article de Damien Simonneau⁵, ses effets sur la situation en Cisjordanie vont bien au-delà des objectifs affichés et si sa conception relève du parachèvement d'une occupation coloniale du territoire.

Mais il est clair que ce qui l'emporte dorénavant, c'est la volonté de repousser les migrants, d'abord les migrants économiques, puis comme l'a prouvé la construction des nouvelles barrières en Europe, aussi bien les réfugiés et demandeurs d'asile que ceux qui essaient d'échapper à la misère. Catherine Wihtol de

² Christine Hoët-Van Cauwenberghe, *Le « Mur d'Hadrien » et la frontière bretonne de l'Empire romain. Histoire et réception*, p. 9-19.

³ Blogmondediplo.net, « Et la frontière devint un marché prospère et militarisé ».

⁴ Michel Goussot, *Le projet de Donald Trump d'ériger un « mur » entre le Mexique et les États-Unis*, p. 55-65.

⁵ Damien Simonneau, *Le mur israélien. Séparation, contrôle et colonialisme*, p. 45-53.

Wenden, commissaire scientifique de l'exposition « Frontières », présentée en 2016 au musée national de l'histoire de l'immigration, replace dans la longue durée l'histoire de la délimitation des frontières, des migrations et de leurs liens avec la construction des États depuis le XVII^e siècle⁶. Jusqu'au XIX^e siècle, les États rechignent à laisser les sujets qui en constituent la richesse quitter leur territoire. Dans la deuxième moitié du XX^e siècle, et pendant près de 30 ans, le Mur de Berlin a eu lui aussi pour fonction d'endiguer l'exode des citoyens est-allemands. Thomas Serrier retrace les épisodes de sa chute, l'évolution en un quart de siècle – presque autant que sa durée d'existence – des attitudes mémorielles qu'il a engendrées et l'amenuisement progressif des différences entre les deux Allemagne qu'il avait contribué à installer⁷. Si l'on songe que le mur entre les deux Corée remonte à près de 70 ans, on ne peut que s'interroger sur les séquelles à long terme d'une division qui a créé ce que Valérie Gelézeau appelle « une culture-mur », une « société-mur ».

Aujourd'hui cependant, les nouveaux murs visent à prohiber non pas la sortie d'un pays mais l'entrée dans un autre, dans tous les autres. Dès qu'un différentiel, même relativement faible, existe entre les PIB de deux pays, le plus riche élève une barrière contre les migrants du pays voisin : ainsi s'explique, par exemple, l'édification de murs entre le Costa-Rica et le Nicaragua, l'Afrique du Sud et le Zimbabwe ou encore l'Inde et le Bangladesh. Le photographe Gaël Turine a réalisé une série de photos impressionnantes sur cette dernière barrière, montrant, entre autres, le mur qui coupe en deux la ville frontière de Hakimpur⁸.

Si le mur de béton est souvent présent et s'il garde sa puissance symbolique, il n'est qu'un élément de ces frontières que l'on veut infranchissables et qui combinent toutes sortes de techniques. Le fil de fer barbelé, inventé dans l'Ouest américain pour contenir les troupeaux, puis doublant le système des tranchées de la Grande Guerre, entourant ensuite les camps de concentration nazis, a été aujourd'hui rendu plus dangereux encore par des perfectionnements techniques : les barbes ont été remplacées par des lames serties sur le fil central, coupantes et orientables. Ainsi l'enclave espagnole de Mellila au Maroc est entourée d'un double grillage, haut de 6 mètres, de ces nouveaux barbelés⁹. Il faut y ajouter les systèmes modernes de

⁶ Catherine Wihtol de Wenden, *Frontières*, p. 33-44.

⁷ Thomas Serrier, *Le Mur de Berlin, un quart de siècle après : présence, absence, mémoire, oubli*, p. 77-86.

⁸ Gaël Turine, « *Le mur de la peur* », *Inde-Bangladesh*, Photo-Poche Actes Sud, 2016.

⁹ Olivier Razac, *Histoire politique du barbelé*, Flammarion Champs Essais, 2009.

détection du mouvement ou de la chaleur, qui révèlent la présence humaine, aussi bien que les techniques les plus anciennes : des bandes de sable le long de ces fortifications qui permettent de relever les traces de pas. Le résultat le plus tangible de ces perfectionnements est d'avoir augmenté la dangerosité de leur franchissement : le taux de létalité du passage entre le Mexique et les États-Unis a été multiplié par trois entre 2005 et 2012¹⁰. Un article paru dans *Le Monde* du 10 juin 2017 sous le titre de « Morts sans nom » rapporte le travail des anthropologues qui ont entrepris de déterrer et d'identifier les migrants anonymes tombés au Texas : quelques 6 000 corps ont été ainsi retrouvés pour la période 2001-2016.

Les murs sont aussi meurtriers pour les migrants que la Méditerranée... Celle-ci ne constitue pas cependant une barrière suffisante pour protéger l'Europe : on assiste depuis deux ans à l'édification de nouvelles constructions en Europe centrale destinées à bloquer les migrants qui auraient réussi la traversée maritime ou emprunté les voies terrestres depuis l'Afghanistan ou la Turquie. Mais c'est aussi à l'extrême ouest du continent que s'érigent de nouveaux obstacles au passage des hommes : Calais est ainsi devenu, comme le montre Philippe Wannesson¹¹, un lieu d'emprisonnement des migrants. Car les murs ne sont pas de simples lignes de fortifications mais des zones frontalières où stagnent ceux qui ne peuvent ni rentrer au pays d'où ils viennent, ni atteindre le but qu'ils se sont fixés.

Ainsi se constitue une véritable « économie de la frontière », avec ses trafics, ses passeurs et ses douaniers, mais aussi ses formes de solidarité entre migrants d'origines pourtant différentes, comme le rappelait Etienne Tassin dans son article « Cosmopolitique et xénopolitique » paru dans le numéro 201 de *Raison Présente* et comme l'ont révélé quelques reportages sur « la jungle de Calais ». Mais la véritable économie de la frontière est plutôt à rechercher dans les contrats passés avec les firmes qui se sont spécialisées dans la fourniture du béton, des barbelés et autres technologies de contrôle. Des milliards de dollars – ou d'euros – ont été engloutis dans ces commandes ce qui, en retour, contribue à en justifier la réalisation. Comment douter de l'utilité de ces murs alors qu'ils ont coûté si cher ? De plus, note la géographe Anne-laure Amilhat Szary¹², leur image, mille fois relayée par les médias, s'impose dans

¹⁰ Anne-Laure Amilhat Szary, *Qu'est-ce qu'une frontière aujourd'hui ?* PUF, 2015.

¹¹ Philippe Wannesson, *Calais, les murs et la ville*, p. 67-75.

¹² *Op. cit.* *Qu'est-ce qu'une frontière aujourd'hui ?*

le paysage, vampirise l'imaginaire social et se présente comme une contre-violence préventive à la violence supposée des migrants¹³.

Frontières ostensibles, agressives, fixes, les murs s'insèrent dans des dispositifs complexes. Certains sont « invisibles », comme les obstacles mis à l'obtention de visas et tout ce qui relève de procédures bureaucratiques ; d'autres sont mobiles, comme les contrôles effectués en amont dans les pays de départ des migrants par accord entre leurs gouvernements et ceux des pays d'accueil (les États-Unis ont largement développé ce type d'accords et l'Europe prend le même chemin) ou encore, en aval, à l'intérieur des pays d'immigration, dans des camps de rétention qui prolongent encore l'insécurité des migrants.

Le renforcement de ces contrôles, leur matérialisation sous des formes toujours plus repoussantes, traduisent-ils un renforcement des structures étatiques paradoxalement concomitant à la globalisation qui semble les battre en brèche ? Relevant que la diffusion du capitalisme depuis la première révolution industrielle et la généralisation progressive de l'État-nation aux dépens des empires sont allées de pair, Jean-François Bayart considère dans son dernier ouvrage¹⁴ que la définition identitaire, ethno-confessionnelle des États-nations, constitue l'étape ultime du triomphe de ce double mouvement. Dans un ouvrage paru en 2009, Wendy Brown¹⁵ défendait au contraire l'idée d'un affaiblissement de la souveraineté étatique, plus précisément d'une disjonction entre la souveraineté et l'État-nation qui poussait les États « à bâtir frénétiquement des murs ». Quelles que soient ces divergences d'analyse, les deux auteurs s'accordent pour souligner les dangers de ce repli identitaire « hystérisé » sous la protection fallacieuse de murs toujours plus hauts qui mettent en danger les démocraties : ne sont-ce pas les États qui se veulent exemplairement démocratiques – Israël, USA, Inde – qui ont été les précurseurs de cette politique ?

Mais en conclusion de ce triste panorama, faisons écho au dossier publié dans le dernier numéro de *Raison Présente* qui explore les voies du cosmopolitisme et laissons la parole à qui sait encore parler de fraternité et d'hospitalité.

Laissons la parole à Jean-Paul Thomas¹⁶

¹³ Etienne Balibar, « Qu'est-ce qu'une frontière », in *La crainte des masses. Politique et philosophie avant et après Marx*, Galilée, 1996.

¹⁴ Jean-François Bayart, *L'impasse national-libérale. Globalisation et repli identitaire*, La Découverte, 2017.

¹⁵ Wendy Brown, *Murs. Les murs de séparation et le déclin de la souveraineté étatique*, Les Prairies ordinaires, 2009.

¹⁶ Jean-Paul Thomas, *Fraternité républicaine et hospitalité*, p. 87-99.